



**PUY-DE-DÔME**  
LE DÉPARTEMENT

**Pôle Développement et  
Management des Ressources**

**Direction des Ressources Humaines.**

A l'attention de  
Monsieur le secrétaire-adjoint  
Syndicat La CGT du Personnel  
Départemental

Affaire suivie par Caroline PERROT  
Responsable Mickael BRENAS  
☎ 04.73.42.12.34  
✉ [caroline.perrot@puy-de-dome.fr](mailto:caroline.perrot@puy-de-dome.fr)

Clermont-Ferrand, le **14 MAR. 2022**

Objet : Réunion d'information syndicale

Monsieur le secrétaire-adjoint,

En date du 09 mars 2022, vous sollicitez l'autorisation d'organiser une réunion d'information syndicale, à l'attention de l'ensemble des agents du Conseil Départemental, regroupée sur le trimestre, soit d'une durée de 3 heures, le :

<b>Pour le secteur du Val d'Allier :</b>	<b>Pour le secteur du Sancy :</b>	<b>Pour le secteur du Clermont Limagne :</b>
<b>Lundi 28/03/2022</b>	<b>Lundi 28/03/2022</b>	<b>Mardi 29/03/2022</b>
<b>De 9h00 à 12h00</b>	<b>De 14h00 à 17h00</b>	<b>De 9h00 à 12h00</b>
Salle communale 63340 Nonette	Salle communale 63610 BESSE	Salle communale 63350 CREVANT LAVEINE

<b>Pour le secteur des Combrailles</b>	<b>Pour le secteur du Livradois Forez :</b>
<b>Mercredi 30/03/2022</b>	<b>Jeudi 31/03/2022</b>
<b>De 9h00 à 12h00</b>	<b>De 9h00 à 12h00</b>
Salle communale 63740 CISTERNES LA FORET	Salle communale 63590 TOURS-SUR- MEYMONT

Conformément aux articles 6 et 8 du décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié, relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique territoriale, j'ai l'honneur de vous informer que je donne une suite favorable à cette demande.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Haut lieu tectonique  
Chaîne des Puys -  
faïence de Limagne  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2018

Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
Hôtel du Département - 24 rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand - cedex 1  
☎ 04 73 42 20 20

[www.puydedome.fr](http://www.puydedome.fr)

Je vous rappelle que les personnels désirant participer à cette réunion doivent déposer une demande d'autorisation auprès de leur responsable de service, avant leur absence.

La participation à cette réunion ne relevant pas d'une obligation professionnelle, l'utilisation des véhicules de service n'est pas autorisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire-adjoint, l'expression de ma considération distinguée.

**P/ le Président du Conseil Départemental, et par  
délégation,**

**La Directrice des Ressources Humaines,**



**Frédérique JACOB RODRIGUES**